

Vétérinaire, une profession en pleine évolution

C'est en 1994, après avoir effectué de nombreux remplacements dans divers cabinets vétérinaires de la région que Claude Moindron, vétérinaire de son état, se lance et décide de racheter un cabinet sur Castries. Le local est petit, mal équipé, pas très bien placé mais possède un vrai potentiel de développement. Claude retrouve ses manches et saute sur l'occasion. Mais quelques mois plus tard, il lui faut bien se rendre à l'évidence : il va lui falloir chercher un autre endroit, s'il veut exercer son métier dans des conditions optimales. Un an après, c'est chose faite. En 1995, il peut enfin transférer son activité dans un local plus vaste et mieux adapté aux contraintes de sa profession, local qui s'agrandira encore quelques années plus tard, local où il exerce toujours aujourd'hui.

1 jour avec ...



Cabinet ou clinique ?

Le cabinet est clair, calme, carrelé et visiblement d'un entretien aisé. Jusqu'à la petite coupelle posée sur le comptoir et contenant des friandises en forme d'os, tout a été pensé pour rassurer les maîtres et accueillir les "patients" à quatre pattes dans les meilleures conditions possibles.

Un cabinet vétérinaire, à la différence d'une clinique, n'est pas tenu de garantir une présence 24h/24. Alors Claude Moindron a choisi pour son activité de rester en cabinet, une structure à taille humaine qui lui convient parfaitement. Il assure toute la semaine les gardes de nuit mais, du samedi midi au lundi matin, renvoie les urgences sur une clinique de garde. Mais, comme il réside, en famille au dessus de son cabinet, il lui arrive souvent, surtout en période d'ouverture de la chasse d'être réveillé, en urgence, au petit matin, par un chasseur inquiet pour son chien blessé durant la sortie. *"Et il est bien évident, ajoute Claude Moindron, que si nous sommes présents, nous intervenons."* Ses clients -et ses patients- le connaissent bien et lui font confiance.

1 JOUR AVEC ...

Adieu veau, vaches, cochons, couvées,...

Si il y a une cinquantaine d'années, les vétérinaires étaient bien moins nombreux, qu'aujourd'hui, c'étaient de vrais généralistes. Ils traitaient tous les animaux qu'ils soient de rente ou de compagnie. Le chiffre d'affaires généré à l'époque par les chiens et les chats était dérisoire. Chiens et chats n'étaient pas considérés comme des animaux de compagnie, ils avaient une fonction bien définie : garder la maison, chasser les souris... On s'en occupait peu.

Alors qu'avant il n'était pas rare d'être obligé de parcourir plusieurs kilomètres pour trouver un vétérinaire, de nos jours quasiment chaque commune possède son cabinet.

De même le vétérinaire généraliste tend à disparaître... Pour 50 % de vétérinaires ruraux et mixtes, on compte 50 % de vétérinaires ne traitant que les chiens et les chats.

La profession évolue, se féminise (80 % des élèves des écoles vétérinaires sont des femmes) et se spécialise. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à voir la constante amélioration des techniques et la masse de connaissances nécessaire au bon exercice de la profession.





Il est une boutade dans le milieu vétérinaire qui dit la chose suivante : "Un médecin est un vétérinaire qui ne soigne qu'une seule espèce animale..."

Dermatologue, dentiste, radiologue, cardiologue, pneumologue, chirurgien, ... Un bon vétérinaire doit savoir tout faire et le faire bien. La formation continue est essentielle et obligatoire. Voilà pourquoi, la plupart d'entre eux, à l'instar de Claude, choisissent de ne soigner qu'un certain type d'animal. En l'occurrence, pour lui, les chiens et les chats qui constituent aujourd'hui le gros de sa clientèle.

Etre vétérinaire, jour après jour...

Le cabinet est ouvert de 9 à 12 et de 15 à 19. Et dans la mesure du possible, Claude essaie de respecter ces créneaux horaires. Il y arrive... un jour sur deux ! Car horaires d'ouverture au public et horaires de travail sont deux choses différentes. Une fois le cabinet fermé, le travail n'est pas pour autant achevé. Il faut nettoyer, stériliser, trier les déchets de soins en séparant les aiguilles et les déchets de soins à risques infectieux qui seront stockés à part, ranger également le liquide de radiologie qui sera récupéré et retraité par une société extérieure...

Les journées sont longues, se suivent mais ne se ressemblent pas.

Pour Claude, il n'existe non pas une, mais trois types de journées différentes. Il en parle en ces termes :

"La journée de type 1. C'est la moins fréquente. C'est la journée où rien ne se passe, sauf les 4 ou 5 rendez-vous prévus. Pas d'urgence. Rien.

La journée de type 2, c'est la journée idéale par excellence. Le carnet de rendez-vous est plein à craquer mais tout se passe au mieux. Les rendez-vous arrivent à l'heure, les consulta-

tions se passent sans anicroche, tout fonctionne au quart de tour et pas d'urgence pour venir nous compliquer la vie.

Et puis, il y a la journée de type 3 : c'est la journée où tout arrive en même temps. Les urgences affluent, mon assistante et moi ne savons plus où donner de la tête. Alors, nous gérons les priorités. Comme rien ne va, on fait au mieux et on s'arrête quand c'est fini... vers 22 ou 23 heures. Ces jours-là, heureusement que Rapid'pizza est là, car souvent, on a à peine le temps de manger et pourtant, j'habite juste au-dessus."

1 JOUR AVEC ...

Une journée type ?

Ça pourrait ressembler à ça.

Un jour d'octobre au cabinet...

9h00

Le cabinet ouvre ses portes. Arrive alors le premier patient à quatre pattes, un chien, accompagné de son maître. Un rendez-vous programmé. Claude opère le matin. L'animal est à jeun, il est là pour l'ablation d'un kyste. Dans la mesure du possible, il sera anesthésié en présence de son maître.

10h00

L'opération est en cours. Claude, totalement concentré, est au bloc. Il n'en sortira qu'à la fin de l'opération.

Et pendant ce temps...

La sonnette retentit et retentit encore. L'assistante vétérinaire n'a pas le temps de souffler.

Les clients se succèdent qui pour acheter des compléments alimentaires, qui pour renouveler une ordonnance. Quand survient la première urgence,

L'urgence en question se présente sous la forme d'une adorable minette rousse. Elle est manifestement pleine et la délivrance semble poser de sérieux problèmes. Les propriétaires inquiets attendront la fin de l'opération pour avoir un avis médical. Et finiront par laisser la petite chatte sur place. Elle devra subir une césarienne.

Tout de suite après...

Nouveau coup de sonnette. Cette fois-ci c'est pour une petite chienne. Même problème que précédemment. Seconde césarienne à pratiquer d'urgence.

Et tout ça, sans oublier...

Les consultations, vaccins et autres rendez-vous programmés et prévus de longue date qu'il faut assurer...

On peut dire, sans craindre de se tromper que cette journée sera sans contester une journée du type trois. Et que Rapid'Pizza sera encore une fois mis à contribution !

Les 3 mamelles du cabinet sont :

1. La vente au comptoir : compléments alimentaires, anti-parasitaires, aliments. Une manière de fidéliser la clientèle qui en un même lieu trouve produits et conseils avisés.
2. Les consultations : vaccins, otites, abcès, conseils...
3. La chirurgie : stérilisations, césariennes, fractures, accidents graves.

L'enseignement, les modalités d'accès

L'accès aux écoles vétérinaires se fait sur concours d'entrée après deux années d'études après le Baccalauréat*. Ce concours est national et permet de recruter chaque année environ 500 étudiants qui sont répartis dans quatre écoles vétérinaires : Alfort, Lyon, Nantes et Toulouse. L'affectation dans une école dépend du classement au concours et des choix émis par les candidats.

Une réforme du cursus en cours

Le passage de la préparation en un an du concours spécifique d'entrée aux Ecoles vétérinaires françaises à une préparation en deux ans, commune à différents concours, a conduit à des modifications de la formation se déroulant dans les Ecoles vétérinaires. Les voies d'accès restent inchangées, mais l'étudiant a maintenant la possibilité de passer des concours agronomiques en même temps que le concours vétérinaire.

Les voies d'accès au concours

Il existe quatre voies d'accès dans les écoles nationales vétérinaires (ENV) à l'issue d'une préparation de deux années, avec un niveau bac +2 (excepté le concours D) :

- le concours A : il est ouvert aux élèves entrant dans les classes préparatoires B.C.P.S.T. (Biologie, chimie, physique, sciences de la terre). Elles offrent la possibilité d'entrer dans l'une des écoles des sciences du vivant, dont les 4 Ecoles vétérinaires ;
- le concours B : est ouvert aux étudiants inscrits à l'Université, en licence scientifique dans les domaines des sciences de la vie, sous réserve d'avoir validé la 2ème année de licence.
- le concours C : il recrute des élèves de certains D.U.T (diplôme universitaire de technologie) et des élèves titulaires d'un B.T.S.A. (brevet technicien supérieur agricole) ;
- le concours D : il est réservé aux titulaires d'un doctorat en médecine, en pharmacie et en sciences odonto-stomatologiques, diplômes à caractère scientifique et conférant le grade de master. Ces élèves ont effectué plus de deux années d'étude après leur baccalauréat.

**Excepté le concours D : Ces élèves ont effectué plus de deux années d'étude après leur baccalauréat.*

Sources : www.vet-alfort.fr et www.vet-nantes.fr

Vétérinaires en recherche d'harmonie

LES VÉTÉRINAIRES SONT d'abord des professionnels passionnés de nature et vouent un grand respect pour les animaux. Un métier difficile et très varié qui fait appel à des savoir-faire multiples et variés. Cependant, selon Guy Deldem, Président du Syndicat des vétérinaires de l'Hérault, la profession souffre d'un manque de coordination et surtout, *"d'une explosion du nombre de praticiens"* qui déstabilise les équilibres particulièrement en milieux urbains. A titre d'exemple, à Montpellier on dénombrait 5 vétérinaires au début des années 70 contre une vingtaine aujourd'hui. Certes l'augmentation des animaux domestiques y est pour quelque chose, mais Guy Deldem y voit aussi un désintérêt des pouvoirs publics et le non-respect des *numerus clausus* qui existent pourtant dans les différents métiers de la profession.

Il évoque également *"la cinquième école"* où nombre d'aspirants à la profession vont se former depuis l'équivalence des diplômes en Europe. S'il est en effet facile de réguler la profession en France en limitant l'accès aux quatre écoles que compte le territoire, nombre de jeunes vont se former à Liège en Belgique (une école reconnue) et reviennent pratiquer dans l'Hexagone.

La spécificité du métier en milieu urbain en fait aussi un "produit de luxe" pour les possesseurs d'animaux de compagnie. D'ailleurs le Président reconnaît que les vétérinaires s'en sortent mieux en milieu rural que dans les villes suite justement à la trop forte population de vétérinaires. Il s'agit pourtant de *"deux activités différentes"* liées entre autres aux législations sur les élevages qui imposent un suivi vétérinaire à travers la Direction des services vétérinaires (DSV). Ainsi, chaque année, des conventions bi-partite sont signées entre la profession et les représentants des éleveurs de bovins et d'ovins pour établir une tarification sous le couvert d'un mandat sanitaire pour le compte de l'Etat. Un dispositif reconnu par l'Europe qui va dans le sens d'une approche préventive. Suite aux différentes crises sanitaires dont ont été victimes nombres d'élevages de différentes espèces (grippe aviaire, vache folle,

langue bleue...), les pouvoirs publics ont en effet pris conscience de la nécessité d'un suivi constant des animaux d'élevages et des animaux sauvages qui ne connaissent pas de frontières par essence.

Cependant, ce dispositif de vaccinations préventives souffre d'une carence de vaccins disponibles selon Guy Deldem. Il y a donc décalage entre la volonté politique, la demande des professionnels et les moyens disponibles.

Et malgré la "grande messe" du Grenelle de l'animal suite à de nombreuses réunions en régions à l'invitation du Ministère de l'agriculture, il regrette que les choses aient été faites *"à la va-vite"* et sans vraiment tenir compte des avis émis par les professionnels.



Guy Deldem, Président du Syndicat des Vétérinaires de l'Hérault qui compte entre 60 et 70 adhérents. Il exerce à Montpellier.

Le vétérinaire constate cependant qu'il y a eu une *"volonté de prise de conscience"* qui devrait conduire à terme une modification du statut de l'animal. Une revendication de la profession. Dans le Code civil, l'animal est en effet considéré comme un "bien meuble" alors que dans le Code rural, il est considéré comme un "bien doté d'une sensibilité et capable de se mouvoir".

Au niveau du statut et des modes de fonctionnement, les choses paraissent beaucoup plus floues en ce qui concerne les vétérinaires des animaux de compagnies. C'est surtout là que le bât blesse et que la profession se mobilise pour limiter l'implantation en milieu urbain.

Et en tant que profession libérale, Guy Deldem souhaite une *"meilleure communication entre collègues"* pour faire avancer les choses. Une façon aussi de mieux peser sur le législateur et

d'augmenter les moyens de suivi et de prévention des maladies infectieuses qui restent toujours une catastrophe pour toutes les filières animales et peuvent être dangereuses pour le consommateur. Enfin, comme toute profession de santé libérale, il s'agit également de sensibiliser le propriétaire sur les exigences d'un animal de compagnie et de faire respecter les règles en matière de vaccinations.

MÉTIERS

L'ACCÈS AUX ÉCOLES VÉTÉRINAIRES

Les écoles sont accessibles au terme de deux années universitaires réussies dans des disciplines scientifiques et dans quelques établissements délivrant un BTS, un BTSa ou certains IUT.

L'enseignement est prodigué en trois groupes : les animaux d'élevage, les équidés et les animaux de compagnie.

Les quatre Ecoles nationales de vétérinaires se situent à Maisons-Alfort, Lyon, Toulouse et Nantes.

La formation se déroule en 3 ou 4 niveaux : 2 ans de préparation aux concours ; 4 ans de formation de base ; 1 an d'approfondissement (stages, thèses) et éventuellement 3 ans pour les spécialisations.

EN BREF ...

- Depuis l'an 2000, la spécialisation dans le secteur est reconnue par les Autorités. Un Centre national de la spécialisation vétérinaire (SNCV) a ainsi mis en place des formations spécifiques (ophtalmologie, chirurgie, comportement, neurologie, dermatologie...).
- Depuis quelques années, il existe un statut de vétérinaires sapeurs-pompiers qui interviennent en cas d'urgence pour l'animal ou lors de risques biologiques. On en dénombre près de 200 au niveau national, soit entre deux et trois par département.
- Les vétérinaires sont des acteurs importants en matière de prévoyance et d'études des épidémiologies notamment au sein des armées.
- On compte près de 20 000 vétérinaires en France dont près de la moitié exerce pour les animaux de compagnie.
- 52% des ménages en France possède un animal de compagnie soit : 9,7 millions de chats ; 8,8 millions de chiens ; 2,3 millions de rongeurs ; 8 millions d'oiseaux et 28 millions de poissons.
- La rage reste une préoccupation pour le monde des vétérinaires. Depuis que la Guyane a enregistré un décès rabique dernièrement, la France a perdu le statut " Hors rage ". L'ouverture des frontières au sein de l'espace Schengen n'arrange pas les choses surtout par rapport à la rage canine.

ON ASSURE MIEUX QUAND ON CONNAÎT BIEN

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE
ON ASSURE MIEUX QUAND ON CONNAÎT BIEN



Plus de 600 Agents Généraux d'Assurance sont à votre disposition sur la Région Languedoc Roussillon. Pour contacter l'agent d'assurance le plus proche de vous : rg-roussillon@agea.fr